

LES ÉCHOS DE L'ÉVALUATION

numéro 18

Les Échos de l'Évaluation est un supplément réalisé par le groupe de travail « Évaluation des politiques publiques » de l'AFIGESE.



2

L'ÉDITO

D'une édition des Assises à une autre / de la place de l'évaluation en période de crise sanitaire

5

LA BOÎTE À OUTILS

Qu'y a-t-il dans les cartables connectés de nos nouveaux élus en 2021 ?

7

3 QUESTIONS À...

Maître Yoda

9

ORGANISATION

Conseil Départemental de la Seine Saint-Denis

11

REVUE DE PRESSE

Rapport général et rapports territoriaux de la Cour des comptes sur l'évaluation du Revenu de Solidarité Active



Par Hanh TRINH-DUPERRIN, chargée d'évaluation au sein de la Direction Modernisation, Évaluation et Organisation de la ville de Montreuil, pilote du groupe de travail Évaluation des politiques publiques de l'AFIGESE.

D'une édition des Assises à une autre / de la place de l'évaluation en période de crise sanitaire

Alors que la crise sanitaire semblait desserrer sa pression, les dernières Assises de l'AFIGESE qui ont eu lieu en présentiel à Antibes du 6 au 8 octobre 2021, ont été l'occasion de retrouvailles bienvenues. Dans un cadre idyllique, l'AFIGESE avait mis les petits plats dans les grands pour fêter dignement plusieurs anniversaires marquants : les 20 ans des Assises, les 25 ans de l'association, auquel nous pouvons ajouter fièrement les 17 ans du groupe de travail Évaluation.

Dans ce cadre et avec une organisation impeccable, nous ont été présentés les sujets suivants :

- « L'évaluation : aide à la navigation en temps de crise » par Gaëlle BARON et Quentin ROMAN de Toulouse Métropole/ Mairie de Toulouse,
- « Une année d'évaluation en temps de crise : retour d'expérience » par Dorig BRUNO de Rennes Métropole et animateur du CLUB SFE BRETAGNE-PAYS DE LA LOIRE,
- « La rue pour tous : évaluation des aménagements provisoires » par François FERRERE de Nantes Métropole et Ville de Nantes,
- « Nouveaux entrants dans le RSA : prise en charge, mesure d'impact sur les publics et trajectoires de sortie » par Christine BEAUCOURT, cheffe du service insertion au Conseil Départemental du Val d'Oise.

Que les intervenants soient tous remerciés ici pour leur implication et la qualité de leurs présentations.

Innovation publique

À les entendre, si la crise sanitaire semble avoir d'abord représenté une mise à l'arrêt relative pour l'évaluation des politiques publiques, celle-ci ayant pu paraître secondaire au profit de la gestion de crise : sujets non prioritaires, communication à distance plus complexe, réaffectation des évaluateurs sur d'autres tâches, contrats de prestation à l'arrêt, temps recentré sur le management, etc, elle a néanmoins bousculé les pratiques d'évaluation ou de mise en œuvre des politiques publiques :

- réallocation des ressources (augmentation des budgets dédié au RSA),
- innovation avec l'expérimentation de nombreuses mesures : pour exemples, bond en avant du numérique avec le déploiement massif du télétravail et l'accroissement du recours aux démarches administratives en ligne.



La crise sanitaire elle – même a généré de nouvelles réflexions : RETEX , études sur le télé-travail, la dématérialisation des démarches administratives, la mise en place d'aménagements de rues provisoires incluant les si bien nommées corona-pistes à Nantes,...

Enrichissement du référentiel méthodologique

En cela, les enseignements de l'étude du club SFE montrent comment la crise sanitaire a fait évoluer la manière de faire des évaluations aux différents moments de son cycle de vie, que ce soit :

Au moment du cadrage, de la définition du sujet	Au moment de la mise en œuvre	Au moment des préconisations
<ul style="list-style-type: none"> - intégrer davantage les critères socio-environnementaux, - prendre davantage en compte les perturbations externes aux sujets d'étude, - prendre davantage en compte des enjeux de résilience - développer l'évaluation des expérimentations, - évaluer les dispositifs sensibles pour en mesurer les impacts tout au long de la démarche 	<ul style="list-style-type: none"> - mobiliser de nouveaux outils dans l'approche participative, - user de pédagogie afin de faciliter l'appropriation des méthodes évaluatives pour et par tous, - adapter les pratiques évaluatives aux contraintes sanitaires (distanciel), - donner mieux à voir les effets de la crise... 	<ul style="list-style-type: none"> - donner une dimension plus importante aux scénarios ou tendances, - privilégier les recommandations opérationnelles,
	<ul style="list-style-type: none"> - articuler davantage évaluation et prospective, - développer la pédagogie - être plus attentif aux enjeux des transitions environnementales, sociales, démocratiques...et de transformation de l'action publique. 	

L'évaluation des politiques publiques a dû s'adapter au raccourcissement de la chaîne de décision en produisant plus rapidement, des livrables plus synthétiques, en repensant la place de l'expérimentation, en renforçant la co-construction de l'évaluation avec les citoyens... Il sera intéressant d'observer si ce nouveau référentiel d'évaluation perdure au-delà de la crise sanitaire.

Symptomatique de cette capacité à se remettre en cause, à s'adapter et se renouveler, certaines collectivités à l'instar de Toulouse proposent d'enrichir le référentiel méthodologique de l'évaluation des politiques publiques en ajoutant aux registres traditionnels de l'évaluation (pertinence, cohérence, efficacité, efficience et impact) l'apport stimulant de nouveaux critères d'évaluation.

Nouveaux critères	Critères de PATTON
L'utilité sociale, L'atteinte des objectifs de développement durable tels que : <ul style="list-style-type: none"> - la réduction de la pauvreté, - une bonne santé et le bien être pour tous - une éducation de qualité, - l'égalité entre les sexes, - un travail décent et la croissance économique, - la lutte contre le changement climatique... 	Fidélité des mesures en faveur de la transformation à ses objectifs et enjeux Prise en compte de la complexité Coût-bénéfice global de la transformation Adaptabilité et résilience de l'écosystème à la transformation Impact de la transformation sur la diversité, l'équité et l'inclusion Dynamique des interconnexions nécessaires à la transformation

La crise sanitaire a démontré que les évaluateurs s'efforcent d'accompagner leurs collectivités à prendre en compte les destinataires de l'action publique sans attendre le jugement des urnes. Les enjeux sont importants : adapter en continu les services publics aux évolutions des attentes et des besoins de la population, en tant que démocratie représentative, laisser place à l'expression des préoccupations citoyennes.

Aussi, « Le retour des citoyens », thème des prochaines Assises de l'AFIGESE qui se tiendront les 21, 22 et 23 septembre 2022 à Rennes, apparaît particulièrement approprié aux préoccupations du moment.

En effet, pour les élus et les fonctionnaires, dans un environnement de plus en plus complexe, il est important de s'interroger sur « Comment mettre les citoyens au cœur des processus de conception et d'évaluation des politiques publiques ? », mais aussi sur « Comment concevoir et conduire les politiques publiques (tarification, opérations majeures d'urbanisme...) en sollicitant la contribution des citoyens ? ». Ces enjeux sont au cœur de la démarche d'évaluation des politiques publiques.



Comment offrir aux citoyens, usagers, contribuables et électeurs la place qu'ils revendiquent dans nos organisations et nos processus de décision ? comment les dispositifs réglementaires (conseils de quartiers, consultations pour avis des électeurs, référendums locaux...) peuvent être des leviers pour associer les citoyens à la décision politiques ? Comment permettre aux citoyens de co-construire les politiques publiques ?

Les évaluateurs ont beaucoup à apporter sur ces questions. Ainsi, l'atelier des 26^e Assises passera en revue les nombreuses modalités d'association des citoyens, au cœur des méthodes évaluatives : évaluation des budgets participatifs, prise en compte des échanges autour de projets ou d'opérations locales, des retours des comités d'utilisateurs ou de groupes d'usagers, enquêtes quantitatives et qualitatives auprès des habitants, modes de communication favorisant l'interactivité... Il sera par ailleurs l'occasion de présenter les solutions imaginées par les évaluateurs pour impliquer les citoyens dans l'exercice d'une démocratie réellement participative.

LA BOÎTE À OUTILS

Par Françoise PETITJEAN, Chargée de Mission Observation, Tableaux de Bord et Evaluation au Conseil Départemental de la Meuse

Qu'y a-t-il dans les cartables connectés de nos nouveaux élus en 2021 ?

Au Conseil Départemental de la Meuse, Interviews croisés de la responsable des Assemblées et d'un Conseiller départemental nouvellement élu.



POINT DE VUE ADMINISTRATION - Pascaline ANFOSSI - Responsable du service des Affaires juridiques et assemblées - Conseil Départemental de la Meuse

« Pas de grands changements pour le cartable numérique des élus meusiens en 2021, second mandat doté d'une tablette dans laquelle tous les documents de travail peuvent être annotés avec la solution KBox. Convocations, calendrier des séances, sont à leur disposition en ligne pour assurer une mobilité optimum.

Pédagogie, formation et accompagnement seront les clés de l'intégration des 14 nouveaux élus qui ont accueilli leur tablette de la manière la plus simple et « naturelle » qui soit. » Accompagnement logistique également de la DSI sous l'angle matériel et usages.



« Faisons connaissances » un point d'entrée dynamique présente l'organisation de la Collectivité, facilite l'accès vers les supports communicants du Département : présentation des missions principales, chiffres clés, projets en cours, site internet rénové, vidéos promotionnelles des grands projets et actions phares du mandat précédent.

Le « Petit guide -EVALUER UNE ACTION PUBLIQUE- à l'usage des élus et autres décideurs », produit par la S.F.E. (Sté Française d'Evaluation) fait partie du package des ressources documentaires disponibles sur la tablette. Déposé en libre-service pour l'équipe nouvellement installée, afin qu'il éveille leur appétence sur la matière et devienne, on l'espère, un grand référentiel des futures politiques qui seront mises en place.



POINT DE VUE ÉLU - Julien DIDRY – Vice-président Attractivité – Innovation - Numérique - Démocratie Participative

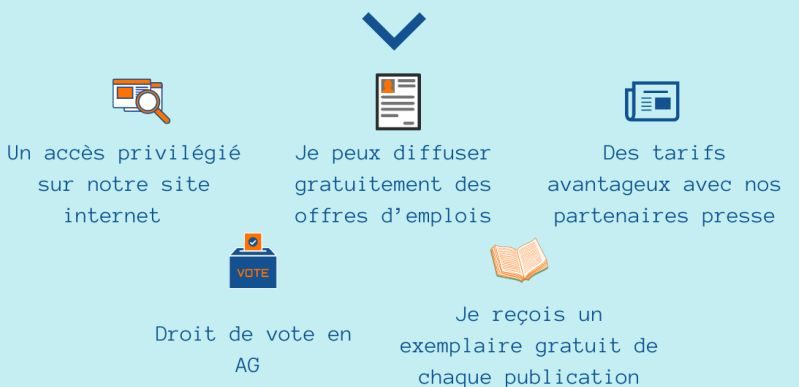
« Le cartable numérique « version mandature 2021 » n'est pas révolutionnaire sur les outils qui le composent mais ils répondent aux besoins de la fonction : la Kbox en support de travail dans les commissions et différentes instances de l'Assemblée départementale».

Office 365 et Teams sont les nouveaux outils collaboratifs intégrés sur la tablette en 2021, outils bien connus et utilisés depuis longtemps par Julien DIDRY, VP en charge de l'innovation et du numérique. « Le challenge sera d'exploiter au mieux nos outils collaboratifs pour répondre aux enjeux de développement de nos territoires en phase avec les évolutions sociétales. Ils permettront de travailler différemment, en acceptant de changer les méthodes aujourd'hui inadaptées à un travail d'équipes (teams) optimisé. Les processus plus fluides, favoriseront l'usage de planner et de la gestion des tâches de chacun, pour une interaction améliorée dans la maîtrise des dossiers de terrain sur tous types de supports dans l'ère de la mobilité. Une nouvelle philosophie de nos modes de travail doit se mettre en place. »



Une rentrée collaborative donc, au service de nos défis de territoires au bénéfice des Meusiens, grâce à un pilotage amélioré de nos politiques publiques !

Je suis le **représentant de ma collectivité** adhérente à l'AFIGESE



! Mon adhésion ouvre un accès à un groupe de travail pour un agent de ma collectivité (une adhésion = une participation, deux adhésions = deux participations...)

Je participe à un **groupe de travail**



Ma collectivité est adhérente mais je ne suis **ni représentant, ni membre d'un groupe de travail**



Je bénéficie de tarifs réduits sur :



- Les publications
- Les événements
- Les formations

3 QUESTIONS À...



MAÎTRE YODA

Deux collègues, issus de deux départements aux physionomies très différentes, l'Essonne et le Loir-et-Cher, échangent sur une thématique commune : **évaluer la qualité de la restauration scolaire dans les collèges**. Nabil (alias Maître Yoda) a mené, avec succès, cette démarche il y a maintenant plus d'un an (novembre 2020) et Christine (alias le "jeune" Padawan) s'apprête à se lancer dans l'aventure.

Nabil, si tu avais trois conseils à me donner pour bien enclencher la démarche, quels seraient-ils ?

"Bien structurer ta démarche, tu prévoiras" : en clair, veille à identifier, de la manière la plus précise possible, le périmètre exact de ton évaluation. Ta lettre de mission, c'est ton cahier des charges. Elle doit mentionner, sans ambiguïté, ton champ d'intervention, c'est-à-dire les questions évaluatives, les outils de collecte de l'information et, si possible, les critères de succès de la politique évaluée. Elle doit aussi lister les livrables attendus. Mieux tu qualifies et clarifies ta mission, mieux tu anticipes la charge du travail à venir.

"Communiquer et jouer franc jeu, tu veilleras" : la communication est, on le sait, un enjeu essentiel de l'évaluation... qui participe de la compréhension de la démarche et de son appropriation. Comment prévoies-tu d'aborder les acteurs que tu vas interroger ? Quels retours vas-tu leur partager sur l'avancée des travaux et ses conclusions ? Sous quelles formes ?

Mieux vaut traiter ces questions en amont pour éviter d'éventuelles difficultés. Pour ma part, je suggère de jouer, jusqu'au bout, la carte du partenariat en faisant valider par le comité de pilotage (COFIL) le principe d'une restitution à l'ensemble des participants. Le nec plus ultra, c'est lorsque le président s'y engage officiellement, comme cela a été notre cas. Tout cela participe à crédibiliser l'évaluation et à sécuriser celui/celle(ceux) qui la mène(nt).



"Gérer la cuisine interne, tu devras" : en d'autres termes, qui valide quoi et à quel moment

? C'est important de bien se mettre d'accord sur ces aspects de gouvernance afin qu'ils n'empiètent pas sur la réalisation même de la mission. Et là, une fois encore, ta lettre de mission est ta boussole et ta bouée de sauvetage.

Tes clés de réussite pour impliquer les différents acteurs et garantir leur mobilisation dans la durée ?

Lorsque les règles du jeu ont été clarifiées et partagées, dès le départ, cela te facilite grandement la tâche. Au-delà, trois clés m'apparaissent incontournables : "être humble", "être bienveillant" et "aller sur place". L'évaluateur mobilise, tout d'abord, une méthode d'analyse. Il n'est pas un expert du domaine évalué : nous sommes là pour recueillir une pluralité de points de vue. Ensuite, cela implique d'avoir des qualités d'intervieweur en cadrant les échanges tout en permettant à nos interlocuteurs de partager ce qui est important pour eux. Et, je peux en témoigner, les acteurs rencontrés sont ravis de parler de leurs métiers, de leurs expériences, de ce qui les anime. Chacun d'eux a sincèrement envie de contribuer à atteindre des objectifs partagés et à améliorer la politique publique concernée. Enfin, il est préférable de les rencontrer dans leur environnement. C'est, pour moi, un signe de respect et de bonne volonté.

Un an après la parution du rapport, quel regard portes-tu sur cette démarche ? Comment les équipes opérationnelles concernées se sont saisies ou non des préconisations ? Qu'est-ce qui a "matché" ? Qu'est-ce qui a "planté" ?



Le premier axe de progrès, clairement, c'est sur le suivi des pistes d'amélioration. Comme dans la plupart des collectivités, je n'ai pas de visibilité sur l'après. Autre regret, ne pas avoir eu le temps ni de valoriser davantage les études de cas, ni de rendre le rapport visuellement plus attrayant. Bien communiquer, c'est aussi prêter attention à la forme.

Je te rassure, j'ai aussi plusieurs motifs de fierté : ça a été un travail de longue haleine et cela en valait le coup ! Le rapport produit

a été présenté en assemblée et salué, unanimement, par les conseillers départementaux de la majorité comme de l'opposition. Je pense que ce qui a séduit nos élus, c'est que nous leur ayons livré des clés de compréhension avec un regard, à la fois, neutre et critique. En cela, nous avons contribué à alimenter leurs débats en leur permettant de mieux appréhender quelles pouvaient être les problématiques et pistes de solution.

Par Nabil Riccardo RIZZO, Chargé d'évaluation des politiques publiques - Inspection générale, Conseil départemental de l'Essonne et Christine Déchaud, Directrice de projets - Mission Conseil de Gestion, Évaluation, Conseil départemental de Loir-et-Cher

ORGANISATION

Par Zohra MEDINI, Chargée d'évaluation des politiques publiques -
Inspection générale, Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis.
Vous pouvez la contacter au 01.43.93.45.18 ou sur son mail.

Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis

En 2020, la direction de l'audit interne et de la gestion des risques devient l'Inspection générale et se voit confier l'évaluation des politiques publiques, le suivi des engagements relatifs à la conformité à la loi Sapin 2, la gestion et la conduite des enquêtes administratives ainsi que l'inspection des établissements de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE).

L'organisation de l'Inspection générale :

La raison d'être de l'Inspection générale est de sécuriser l'institution, les agents, les élus et les services rendus aux usagers.

L'inspection générale est structurée en trois pôles :

- le **pôle accompagnement maîtrise des risques** qui a la charge d'accompagner les directions dans la mise en place d'un contrôle interne :
 - o pour assurer le respect des engagements de l'exécutif et garantir un niveau de service à rendre aux usagers ;
 - o pour s'assurer d'être en conformité au regard de la loi pour tout paiement à un tiers et en matière de lutte anticorruption ;
 - o pour assurer la maîtrise des risques éthiques et financiers ;
- le **pôle audit interne** qui se mobilise pour conduire des audits dans les directions du département en suivant le plan annuel d'audit ;
- le **pôle évaluation des politiques publiques** qui a vocation à mesurer les effets d'une politique publique et à s'assurer de l'atteinte des objectifs poursuivis.

Le pôle accompagnement maîtrise des risques et le pôle évaluation des politiques publiques sont dirigés par des chefs de pôles ; le pôle audit interne est supervisé par la Directrice adjointe.

Par ailleurs, des missions d'inspection incombent aussi à l'Inspection générale, celles-ci sont supervisées par le Directeur :

- les missions de l'Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI) ;
- les inspections des établissements de l'Aide Sociale à l'Enfance ;
- les enquêtes administratives ;
- le traitement des signalements en matière de déontologie ;
- la gestion des alertes ;
- la maîtrise des risques éthiques et financiers.

L'analyse approfondie de certains risques est également confiée à l'Inspection générale par le Directeur générale (cartographie des risques liés aux opérations pour les jeux Olympiques et Paralympiques...).

Pôle évaluation des politiques publiques

L'évaluation des politiques publiques « a pour objet de rechercher si les moyens juridiques, administratifs ou financiers mis en œuvre permettent de produire les effets attendus de cette politique et d'atteindre les objectifs qui lui sont assignés ».

Depuis le 1er janvier 2020 la mission « évaluation des politiques publiques » est confiée à l'Inspection générale.

Chaque année les évaluations à réaliser

sont recensées dans le plan de travail annuel de la direction, un document validé par le Directeur Général des Services et le comité d'audit. Les évaluations sont menées par un ou plusieurs chargés d'évaluation qui suivent pour cela un référentiel.

Les évaluations peuvent avoir lieu à trois moments dans la vie d'une politique publique :

- ex ante, avant sa mise en œuvre pour s'assurer notamment de la réalité des besoins exprimés et de la pertinence des objectifs fixés au regard de ces besoins et ainsi construire un système d'évaluation ;
- in itinere, pour observer, pendant sa réalisation les résultats de la politique publique et le cas échéant corriger cette politique ;
- ex post, à la fin d'un dispositif ou d'une politique publique pour notamment analyser les effets.

L'évaluation d'une politique publique au Département peut s'articuler autour de plusieurs critères d'évaluation :

- la pertinence (le rapport entre objectifs de l'action publique et les besoins identifiés) ;
- la cohérence (le rapport entre les moyens mobilisés au sein d'une action

et ses objectifs) ;

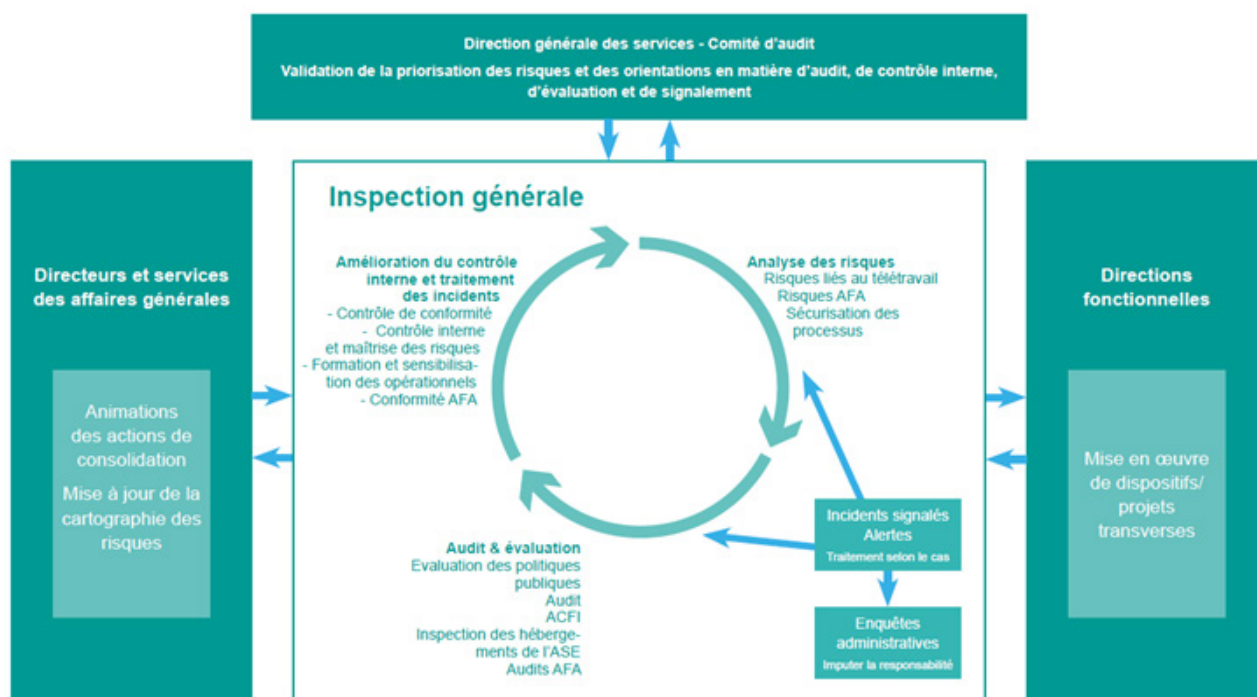
- l'efficacité (le rapport entre les résultats et les objectifs stratégiques et opérationnels visés) ;
- l'efficience (le rapport entre les résultats et les moyens mobilisés financiers, humains, matériels...).

Une évaluation se déroule en plusieurs étapes formalisées dans un projet d'évaluation construit en menant un dialogue avec la ou les directions concernée(s). Il précise :

- le contexte de l'évaluation, qui présente les éléments et les enjeux de la politique publique ;
- les objectifs de l'évaluation ;
- le questionnement évaluatif construit selon les critères d'évaluation ;
- la méthodologie retenue ;
- les livrables attendus ;
- le pilotage de l'évaluation ;
- le calendrier.

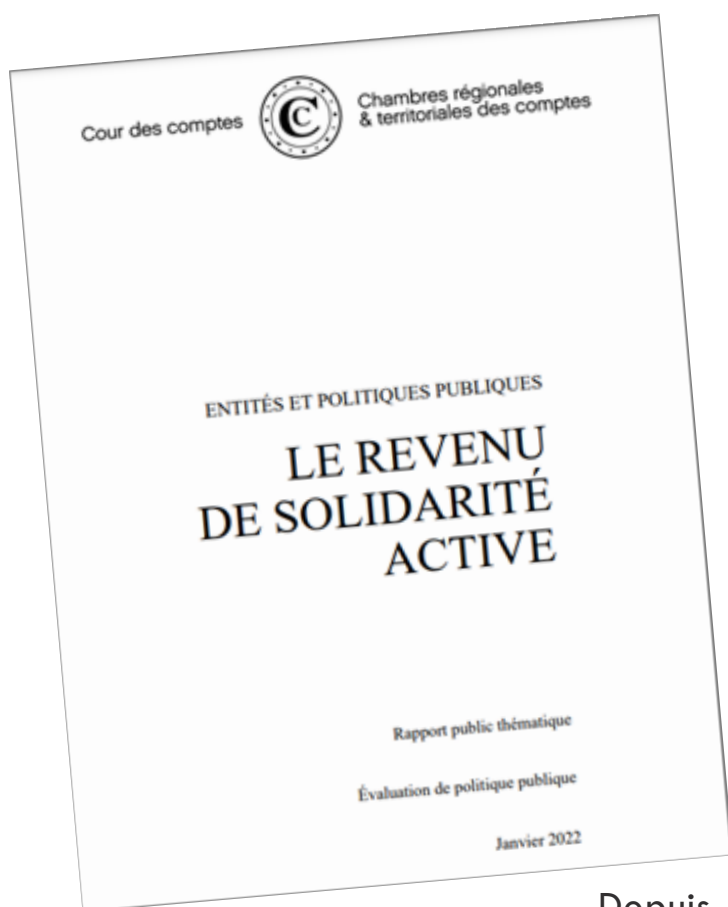
Les rapports d'évaluation comportent :

- une partie « bilan » (un état des lieux des réalisations) ;
- une partie « évaluative » (articulée autour des critères d'évaluation) ;
- une synthèse des résultats ;
- les recommandations pour réajuster la politique publique.



Rapport général et rapports territoriaux de la Cour des comptes sur l'évaluation du Revenu de Solidarité Active

Quel rôle joue le revenu de solidarité active (RSA) dans la lutte contre la pauvreté ? Dans ses rapports publiés en début 2022, la Cour des comptes évalue son efficacité et propose des orientations pour remédier aux faiblesses du dispositif alors que la crise sanitaire accroît les précarités.



est analysé un des grands dispositifs de politique publique du ressort des Départements, jamais évalué dans sa globalité depuis 2011, malgré une hausse continue du nombre de ses bénéficiaires et son importance en termes sociaux et financiers.

L'objectif de ce travail, piloté par la Cour des comptes et dix chambres régionales et territoriales, était d'aider à déterminer dans quelle mesure le RSA répond à ses objectifs et comment ses résultats pourraient être améliorés. Il ne s'agissait pas, en revanche, d'examiner la performance de la gestion du RSA par les acteurs qui en sont chargés.

La réflexion, menée à l'échelle nationale et via des enquêtes dans neuf départements, illustrant chacun une situation spécifique (Allier, Aude, Bas-Rhin, Gironde, Ille-et-Vilaine, Martinique, Pas-de-Calais, Réunion et Seine-Saint-Denis), s'organise autour de **quatre** questions évaluatives et met clairement en lumière les défaillances du dispositif :

1. Le RSA bénéficie-t-il aux personnes auxquelles il est destiné ?

Avec des taux de couverture d'environ 70 % pour le volet allocation, et de 40 % pour le

Depuis plus de 10 ans, la Cour des comptes a vu s'ajouter à son rôle d'assistance du législateur une nouvelle dimension, à savoir l'évaluation des politiques publiques, laquelle s'est considérablement renforcée ces dernières années.

Avec la publication en janvier 2022, de l'évaluation du Revenu de Solidarité Active,

volet accompagnement, le RSA ne bénéficie pas assez aux personnes auxquelles il est destiné. En effet, huit allocataires sur dix sont effectivement orientés vers un organisme d'accompagnement, et parmi eux, seule la moitié de ceux orientés vers un accompagnement social ont signé un contrat

2. Dans quelle mesure le RSA permet-il de sortir de la pauvreté ?

Le RSA ne permet pas à lui seul de sortir de la pauvreté ; 65 % des bénéficiaires du RSA vivent en effet sous le seuil de pauvreté monétaire. Mais il protège en revanche de la très grande pauvreté. Interrogés par sondage, 78 % des allocataires eux-mêmes estiment que le RSA leur a « procuré un revenu minimum » et leur a « évité de tomber dans la pauvreté ».

La reprise d'activité reste le moyen privilégié de sortir de la pauvreté. Dès la mise en place du RSA en 2008, l'effet positif sur les revenus de la reprise d'activité a été démontré et s'est ensuite amplifié avec la forte augmentation de la prime d'activité en 2019.

3. Dans quelle mesure le RSA facilite-t-il l'accès à l'emploi ?

Là encore, c'est une faible performance du dispositif qui ressort, les difficultés des bénéficiaires du RSA restant très importantes en matière d'accès effectif à l'emploi. Leur taux de retour à l'emploi, de 3,9 % par mois en 2019, est très inférieur à la moyenne des demandeurs d'emploi (8,2 %), mais aussi à celui de tous les autres publics bénéficiant de dispositifs spécifiques (demandeurs d'emploi de longue durée, résidents des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), etc.)

De surcroît, les sorties en emploi des bénéficiaires du RSA sont plus précaires : 56 % accèdent à un emploi durable en cas de reprise d'emploi, contre 68 % pour les non-bénéficiaires du RSA.

4. L'accompagnement est-il réel et efficace ?

Une défaillance majeure du dispositif est pointée dans ce domaine. Ainsi, 18 % des allocataires ne sont pas orientés vers un organisme d'accompagnement et 40 % ne disposent pas de contrat d'accompagnement.

Et lorsqu'il existe, l'accompagnement est souvent inadapté aux difficultés spécifiques des allocataires du RSA : moins d'une prestation par an en moyenne, de type atelier ou formation pour ceux suivis par Pôle emploi et constat similaire pour les allocataires suivis directement par les départements : actions d'accompagnement peu nombreuses et peu orientées vers l'emploi, contractualisation souvent de pure forme, et suivi individuel des « droits et devoirs » quasi inexistant.

Au vu de ces constats, les juridictions financières formulent dix-sept recommandations fondées sur trois orientations générales : l'augmentation de la couverture de la population cible, la pleine application des droits et devoirs réciproques, ainsi qu'une responsabilisation accrue des départements et une réforme du financement.

L'évaluation est composée de 24 documents, accessibles via ce lien [Evaluation RSA Cour des comptes](#) :

- Rapport général synthétisant l'ensemble des travaux, complété d'une synthèse illustrée ainsi que 4 documents annexes : études quantitatives nationales, résultats du sondage réalisé auprès des bénéficiaires et anciens bénéficiaires du RSA, étude des droits connexes (« Equinoxe ») et synthèse comparative des neuf rapports territoriaux
- 9 rapports territoriaux et leurs annexes respectives (trajectoires des bénéficiaires du RSA, étude d'un échantillon de contrat d'engagements réciproques, et données relatives à l'accompagnement de Pôle emploi).

Merci aux rédacteurs des Échos n°18

Christine DECHAUD, Conseil Départemental de Loir-et-Cher

Zohra MEDINI, Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis

Françoise PETITJEAN, Conseil Départemental de la Meuse

Nabil Riccardo RIZZO, Conseil Départemental de l'Essonne

Hanh TRINH-DUPERRIN, Ville de Montreuil

Roseline VANDENEECKHOUTTE, Conseil Départemental du Pas-de-Calais

Si vous souhaitez vous renseigner sur les activités du groupe de travail Évaluation, contactez Camille PEDUZZI à l'adresse c.peduzzi@afigese.fr

AFIGESE

Réseau des financiers, gestionnaires, évaluateurs,
managers des collectivités territoriales

1, avenue de l'Angevinière | BAL n°3 | 44800 SAINT-HERBLAIN

Tél : 02 28 25 45 15

Email : contact@afigese.fr



AFIGESE association



@AFIGESE



afigese.fr

SIRET 430 454 694 00059 - APE 9499 Z

N° TVA Intracommunautaire : FR 87 430454694